

Etude de M<sup>e</sup> DUCHANGE, Notaire à Roubaix.

### Ville de Roubaix

Chemin des Sept-Ponts et hameau de la Basse-Mazure,

### TERRAINS PROPRES A BATIR

DE LA CONTENANCE DE

1 HECTARE 23 ARES 54 CENTIARES

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR LOTS

Pour en jouir de suite.

Le lundi 11 juin 1860, 3 heures de relevée, M<sup>e</sup>. Duchange, notaire à Roubaix, procédera, en son étude, à l'adjudication définitive du bien ci-dessus rappelé.

S'adresser pour les renseignements audit M<sup>e</sup>. Duchange, dépositaire des plans. (1948)

Etude de M<sup>e</sup> CATTEAU, Notaire à Lannoy.

### COMMUNE DE LYS-LEZ-LANNOY

### UNE FERME

et 6 hectares 82 ares 22 centiares

de fonds, vergers et terre à labour, occupés par les enfants Picavet,

### A CÉDER

avec l'avolement et les récoltes sur terre.

S'adresser à M<sup>e</sup>. Catteau, notaire à Lannoy, chargé de cette cession. (1954)

### A LOUER

une belle maison avec un grand et joli jardin. S'adresser rue Poivrée, 13 bis. (1953)

### On demande

A LOUER OU A ACHETER A MAIN FERME, une maison à usage de rentier, située au centre de la ville.

Réponse au bureau de ce journal, sous la lettre C. (1956)

### AVIS

On désire louer, au centre de la ville de Roubaix, une maison ayant au rez-de-chaussée deux places assez vastes et dont le loyer n'excède pas 2,000 francs.

S'adresser pour renseignements au bureau de ce journal. (1953 B)

### A LOUER

pour un prix très modéré (la saison étant avancée),

### UN JARDIN ANGLAIS

planté d'arbres à fruits et d'arbres d'agrément (avec jardin potager).

Bail au choix du preneur.

S'adresser, pour les conditions de location, chez Adolphe DEVOS, horticulteur, quartier de la Station (près la campagne de M. Descat). (1898)

### A LOUER

Dans un village situé en Artois, le long d'une route pavée, à 23 kilomètres de Lille, un atelier pouvant contenir 36 métiers à la Jacquart.

Il se trouve dans la localité un contre-maître et des ouvriers sachant parfaitement leur état.

On pourrait en même temps céder trente-quatre outils qui sont dans cet atelier.

S'adresser au bureau de ce journal. (1787)

### JOLIE CHÈVRE

Race Thibet,

### A VENDRE

RUE TRAVERSIÈRE, 8. (1951)

### A VENDRE

### UN TILBURY

PRESQUE NEUF

(Modèle de celui qui a obtenu la médaille à l'Exposition de Paris).

S'adresser rue Fosse-aux-Chênes, 55, Roubaix. (1949)

### 200 ÉCHASSES D'OCCASION

A VENDRE

CHEZ HENNION AINÉ

Rue des Écorcheurs, à Roubaix.

### On demande

Une forte fille, munie d'excellents certificats, sachant faire une cuisine bourgeoise et entretenir une maison. — S'adresser au bureau de ce journal. (1944)

### On demande

Un employé pour s'occuper de la besogne du bureau d'un entrepreneur.

Il est indispensable qu'il connaisse le métier de la maçonnerie.

Réponse au bureau de ce journal sous les initiales A. D. (1945)

### On demande

Pour travailler à la journée une COUTURIÈRE en robes, bien au courant de son état.

S'adresser, 10 rue Neuve, à Roubaix.

### Demande d'emploi

Un jeune homme, sachant lire et écrire, panser et conduire les chevaux, et connaissant parfaitement la ville, demande à se placer.

On aura de bons renseignements.

S'adresser rue Notre-Dame, 28, Roubaix. (1957)

### Demande d'emploi.

Une personne qui sort comme premier vendeur de la maison la plus importante de Paris, faisant l'article de Roubaix, demande un emploi soit à Lille, Roubaix ou Tourcoing.

Excellents renseignements.

S'adresser au bureau de ce journal, sous les lettres H. O. (1955)

### ÉTABLISSEMENT PHOTOGRAPHIQUE

Rue du Galon-d'Eau, 7, à Roubaix.

### KIPS-DECOPPIN

PHOTOGRAPHIE

BREVETÉ DE S. M. LE ROI DES BELGES

PORTRAITS PHOTOGRAPHIÉS

EN NOIR, COULEUR ET CRAYON

de 5 à 100 fr. et au-dessus.

Tous les jours, n'importe quel temps, depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.

### PORTRAITS APRÈS DÉCÈS.

(1923)

### CIMENT ROMAIN

DE POUILLY, DE LOBEREAU-MEURGEY.

Le ciment romain de MM. Lobereau jeune et Meurgey, fabricants à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or), est le premier et le meilleur ciment fabriqué en France. Il a obtenu, concurremment avec le ciment de Vassy, LE PRIVILÈGE DE TOUTE LA FOURNITURE DES CIMENTS NÉCESSAIRES AUX GRANDS TRAVAUX DU GOUVERNEMENT.

Qualité toujours régulière et de premier choix. Prix à la portée de tout le monde.

### FABRIQUE

DE

### CIMENT NATUREL

DE PORTLAND.

Ce ciment, dont la prise varie de deux heures jusqu'à vingt-quatre heures, convient aux constructions en pierre de taille, chapes de voûte, soulagements moulés et imitant la pierre de taille. Mélangé avec TROIS OU QUATRE FOIS son volume de sable, il atteint une résistance à l'écrasement de QUATRE KILOS PAR CENTIMÈTRE CARRÉ, maximum exigé dans les constructions pour le compte du Gouvernement.

Quoique étant d'une densité beaucoup plus grande que celle du ciment de Pouilly, ce mélange lui permet d'être introduit avec économie dans les travaux où une prompte prise n'est pas tout à fait indispensable.

CE CIMENT DÉFIE TOUTE CONCURRENCE SÉRIEUSE.

Prix 9 fr. les 100 kilos,

à toutes les gares de la ligne du Nord.

REMISES POUR FORTES QUANTITÉS

S'adresser à M. LETOCART-DUVILLIER, à Roubaix, gérant pour le département du Nord. (1950)

### VÉRITABLE

### GENIEVRE

### DE SCHIEDAM

livré franco à la station, en bouteilles champenoises.

VAN DEN HOEK, rue de France, COURTRAI.

(1850)

MM. STAES et de BARALLE, Médecins-Dentistes, Vieux-Marché-aux-Poulets, 28, à Lille, ont l'honneur de prévenir leur clientèle qu'ils viennent de s'associer.

M. de Baralle continuera à venir tous les lundis à Roubaix. Il recevra de 10 h. du matin à 5 h. du soir, à l'hôtel Ferraille, rue Nain.

### DENTS ET DENTIERS

(sans ressorts ni crochets),

avec lesquels on peut manger aussi facilement qu'avec ses propres dents.

### TRAITEMENT SPÉCIAL DES DENTS

— Les personnes qui ne voudraient pas se présenter à l'hôtel sont priées d'en donner avis à M. de Baralle. (1844)

### AVIS

A MM. Les Fabricants et Lamiers.

### LISSURES SUPÉRIEURES

(COTON CABLÉ.)

de MM. DOLLFUS ET MANTZ DE MULHOUSE.

DÉPÔT RUE GRANDE-CHAUSSÉE, 24.

LILLE. (1942.)

Ville de Roubaix.

### SOCIÉTÉ DU DAUPHIN

RUE PÉLART, 14.

Les membres de la Commission ont l'honneur d'informer les amateurs qu'un TIR A L'ARC au but aura lieu le DIMANCHE 1<sup>er</sup> JUILLET 1860, dans le local de la Société.

### PRIX : 330 F. EN ESPÈCES

PROGRAMME DU TIR :

Art. 1<sup>er</sup>. Le tir aura lieu dans le local de la Société, rue Pélart, 14. — La longueur du tir est de 31 mètres; le cercle a un mètre de diamètre; l'anneau 13 centimètres environ.

### ÉTHÉROLINE de CHALMIN

POUR DÉTACHER,

Admis à l'Exposition universelle.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les Corps gras, Taches de peinture, suif, huile, beurre, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toutes espèces de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — PRIX DU FLACON : 1 FRANC 50 CENTIMES.

Composé par CHALMIN, Chimiste, Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 38 & 40.

Se trouve à Roubaix, chez M. FAQUES, Coiffeur & Parfumeur, contour de l'église Saint-Martin, N<sup>o</sup> 6, chez les Merriers et principaux Coiffeurs et Parfumeurs de la ville et du Département. (771)

### LOTÉRIE LILLOISE

Pour concourir à l'érection de

### L'ÉGLISE MONUMENTALE

DE

### N.-D. DE LA TREILLE & ST.-PIERRE

Autorisée par le Gouvernement (arrêté du 6 décembre 1858),

AU CAPITAL DE

### QUATRE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS

Lot principal : QUARANTE MILLE FRANCS.

Quatre lots d'une valeur de cinq mille francs chacun.

Vingt lots de mille francs.

Prix du billet : UN franc.

S'adresser, pour les renseignements, au dépôt central des billets, à Lille, chez J. QUARRÉ, libraire, Grande-Place, 61.

Des billets sont déposés chez J. REBOUX, 20, rue Neuve, à Roubaix.

Le propriétaire-gérant, J. Reboux.

Imp. J. Reboux, Roubaix.

Art. 2. Douze prix seront décernés, savoir :

1 <sup>er</sup> Prix . . . . .	80 fr.
2 <sup>e</sup> » . . . . .	60 »
3 <sup>e</sup> » . . . . .	45 »
4 <sup>e</sup> » . . . . .	35 »
5 <sup>e</sup> » . . . . .	25 »
6 <sup>e</sup> » . . . . .	20 »
7 <sup>e</sup> » . . . . .	15 »
8 <sup>e</sup> » . . . . .	10 »
9 <sup>e</sup> » . . . . .	10 »
10 <sup>e</sup> » . . . . .	10 »
11 <sup>e</sup> » . . . . .	25 (bas nombre)
12 <sup>e</sup> » . . . . .	20 (prix de mouche)

Art. 3. Le tir commencera à onze heures du matin. — Cette heure sera réglée d'après l'horloge de la ville.

Art. 4. Chaque tireur paiera, au moment de son inscription, une mise de UN FR. CINQUANTE centimes, qui lui donnera droit à quatre coups de flèche. Il sera facultatif à tout archer de prendre deux inscriptions, pourvu qu'il laisse deux pelotons d'intervalle.

On ne recevra pas de monnaie en cuivre. Les inscriptions seront reçues au local de la Société, le dimanche 1<sup>er</sup> juillet, de cinq heures du matin à trois heures de l'après-midi.

Art. 5. Tous les archers inscrits seront divisés par pelotons de vingt hommes. Chaque peloton prendra rang d'après l'ordre de son inscription.

Art. 6. Les archers se rendront au but en nombre fixe ci-dessus, pour y lancer leurs quatre coups de flèche sans se retirer.

Chaque archer aura droit de retirer sa flèche du but.

Art. 7. Tout archer qui ne répondra pas à l'appel de son nom perdra son coup de flèche.

Art. 8. Le premier prix sera décerné à celui qui aura fait le plus de points; le deuxième prix, aux points inférieurs au premier, et ainsi de suite jusqu'au dixième prix inclusivement. L'archer qui aura fait le moins de points sans sortir du cercle, obtiendra le prix désigné sous le n<sup>o</sup> 11 (bas nombre); le prix désigné sous le n<sup>o</sup> 12 (prix de mouche), sera obtenu par l'archer qui sera le plus près du point de centre du cercle.

Art. 9. Toutes les flèches lancées dans le cercle seront admises, n'importe la manière dont elles y seront parvenues.

Art. 10. Si plusieurs archers réunissent un nombre égal de points, ou étaient à même distance du point de centre, ils reconcourraient ensemble au premier coup de flèche.

Art. 11. Toute contestation relative au tir, pour des cas non prévus par le présent programme, seront jugées par une commission permanente nommée à cet effet. Ses décisions seront sans appel.

Art. 12. Le tir ne pourra être remis et il se terminera le même jour.

En cas de mauvais temps, l'archer sera à couvert.

Les membres de la Commission :

A. Duvernoy, président; L. Théler, L. Vivra, L. Duriez, C. Gouteaux, H. Delplanque, secrétaire, G. Lerouge.